

## La valeur du point d'indice est restée gelée de juillet 2010 à juillet 2016.

Une mesure de dégel de 1,2% a été obtenue en 2016 dans le cadre du protocole PPCR, notamment par l'intervention déterminée de la FSU.

Le gouvernement a annoncé qu'il entendait de nouveau bloquer les rémunérations indiciaires des agents publics en 2017 et 2018 : c'est inacceptable. En effet ce sont déjà près de 9% de perte de pouvoir d'achat que les fonctionnaires subissent depuis 8 ans si l'on tient compte de l'inflation et de l'augmentation de la retenue pour la retraite sur le traitement brut. C'est en moyenne plus d'1% par an de baisse du salaire net à payer !

Le Ministre tente de justifier cette mesure en prétendant que les salaires augmentent déjà avec le déroulement de leurs carrières (avancements d'échelon ou de grade) : cela revient à accepter de dégrader sur le long terme les carrières et à nier la nécessaire valorisation de l'engagement professionnel des personnels.

Le raisonnement du ministre conduit à ce qu'une « carrière » se limite à tenter de remonter un escalator qui descend ! Et quand l'escalator descend, c'est l'attractivité d'un métier qui est remise en cause et au final la reconnaissance des qualifications des agents qui est bafouée. Par exemple, dans les années 1980, un personnel de catégorie A en début de carrière gagnait mensuellement l'équivalent de 2 SMIC, il n'en gagne plus aujourd'hui que 1,25. Il ne faut pas s'étonner, dès lors, des difficultés de recrutement.

Certains secteurs de la Fonction Publique voient ces baisses de salaire compensées en partie par des primes, mais celles-ci ne sont pas versées à tous et surtout pas dans les mêmes proportions et elles

n'interviennent quasiment pas dans le calcul des pensions. Elles sont donc le plus souvent un instrument de division des personnels, sans pour autant régler le problème de la perte de pouvoir d'achat.

Comme si cela ne suffisait pas, le projet de décorrélation du point d'indice entre les trois versants de la fonction publique constituerait une véritable attaque frontale contre le statut de la fonction publique et son principe d'unicité. Qui pourrait imaginer une infirmière ou un agent d'accueil dont les rémunérations différeraient suivant leur employeur ? Tout le monde aura compris qu'il s'agit aussi d'un frein à la mobilité des agents.

La FSU serait alors en première ligne pour le combattre !

*« cela revient à accepter de dégrader sur le long terme les carrières et à nier la nécessaire valorisation de l'engagement professionnel des personnels. »*

La FSU exige la reconnaissance des qualifications et du travail des agents.

Cela implique une amélioration de leur rémunération par une revalorisation régulière de la valeur du point d'indice indexée sur l'évolution des prix et qui permette un rattrapage progressif des pertes de pouvoir d'achat depuis 2010.

C'est ce que la FSU portera au « rendez-vous salarial » du mois d'octobre organisé par le Ministre, rendez-vous qui pour porter ce nom devra contenir nos exigences de reconnaissance et revalorisation !

C'est ce que la FSU portera au « rendez-vous salarial » du mois d'octobre organisé par le Ministre, rendez-vous qui pour porter ce nom devra contenir nos exigences de reconnaissance et revalorisation !

**La FSU appelle à construire une journée d'action la plus unitaire possible, dès le mois d'octobre, pour la reconnaissance du travail des agents de la Fonction publique, l'amélioration de leur rémunération et de leur déroulement de carrière.**